

UBS (Lux) Fund Solutions

Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)
Siège social : 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg: n° B 83626

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Les actionnaires d'UBS (Lux) Fund Solutions (la « Société ») sont informés que l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE des actionnaires de la Société se tiendra au siège social de la Société, 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg le **17 avril 2025 à 11h30** avec l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Présentation et approbation des Rapports du Conseil d'administration et des auditeurs indépendants ;
2. Approbation des États financiers pour l'exercice comptable clos le 31 décembre 2024 ;
3. Affectation des résultats et approbation des distributions de dividendes par la Société ;
4. Quitus accordé à chaque membre du Conseil d'administration pour l'exercice de leurs fonctions au cours de l'exercice comptable clos le 31 décembre 2024 ;
5. Élections statutaires :
 - a) Donner quitus à Ernst & Young S.A. pour l'exercice de son mandat de *réviseur d'entreprises agréé* de la Société jusqu'au 31 décembre 2024.
 - b) Renouvellement du mandat d'Ernst & Young S.A. en tant que *réviseur d'entreprises agréé* de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2026 ;
6. Divers

Des exemplaires de la dernière version du Rapport annuel seront disponibles gratuitement pendant les heures normales de bureau au siège social de la Société à Luxembourg ou sur le site Internet de la Société (www.ubs.com/etf) à partir du 7 avril 2025.

Pour les actionnaires qui détiennent des actions de la Société par le biais d'un intermédiaire financier ou d'un agent de clearing, par exemple la banque où ils conservent leurs actions, il convient de noter que :

- le formulaire de procuration doit être retourné à l'intermédiaire financier ou à l'agent de clearing, par exemple la banque où ils conservent leurs actions, en temps utile pour être transmis à la Société avant le 15 avril 2025.

Aucune condition de quorum n'est requise pour que l'assemblée générale puisse valablement délibérer et prendre des décisions sur les points inscrits à l'ordre du jour ; les résolutions sont adoptées à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'assemblée. Lors de l'assemblée annuelle des actionnaires, chaque action donne droit à une voix.

La majorité à l'AGA sera déterminée en fonction des actions émises et en circulation à minuit (heure de Luxembourg) le cinquième jour précédant l'AGA (c'est-à-dire le 11 avril 2025) (la « date

d'enregistrement »). Les droits d'un actionnaire de participer à l'AGA et d'exercer un droit de vote lié à ses actions sont déterminés en fonction des actions détenues par cet actionnaire à la date d'enregistrement.

Seuls les actionnaires qui détiennent leurs actions en étant directement inscrits au registre des actionnaires de la Société doivent envoyer le Formulaire de procuration ou le Formulaire de vote ci-joint par e-mail à Luxembourg-Domiciliarygroup@statestreet.com et/ou par fax au +352 46 40 10 398 au plus tard le **15 avril 2025** à l'heure de clôture à Luxembourg.

L'original du Formulaire de procuration ou du Formulaire de vote, selon le cas, doit ensuite être envoyé par courrier au siège social de la Société (à l'attention des services de domiciliation).

Les Formulaires de procuration et Formulaires de vote peuvent être obtenus sur simple demande à la même adresse.

Luxembourg, le 17 mars 2025
Par ordre du Conseil d'Administration